



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 074-217403013-20260320-202613-AR



## **ARRETE n° 2026-13**

### **Délégation de fonction aux adjoints**

**Le Maire de VILLARD,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L 2122-23

Vu la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2026 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

### **ARRETE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Madame Mireille ROSAY, 1<sup>ère</sup> adjointe, est déléguée pour remplir les fonctions d'Etat civil, cimetière, alpages - forêts - environnement, ainsi que l'urbanisme en cas d'empêchement du 2<sup>ème</sup> adjoint.

#### **Article 2**

Monsieur Frédéric MOUTHON, 2<sup>ème</sup> adjoint, est délégué pour remplir les fonctions bâtiments communaux, réseaux et voirie, urbanisme.

#### **Article 3**

Madame Blandine CUGNIER, 3<sup>ème</sup> adjointe, est déléguée pour remplir les fonctions des affaires financières, du personnel.

#### **Article 4**

Monsieur Christophe BOSSU, 4<sup>ème</sup> adjoint, est délégué pour remplir les fonctions des affaires sociales, culturelles, scolaires.

#### **Article 5**

La délégation de signature prend effet à la date de l'élection du maire et des adjoints, le 20 mars 2026.

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de THONON LES BAINS ainsi qu'à Madame la comptable du Trésor Public.

Fait à VILLARD, le 21 mars 2026

Le Maire,  
Pierrick DUFOURD



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 074-217403013-20260320-202613-AR

